



RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02890
Numéro SIREN : 803 961 895
Nom ou dénomination : 4D INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2017 sous le numéro de dépôt 4945

SAS 4D INVESTISSEMENT

23 rue de la Plâtrière
95220 HERBLAY

APE : 6420Z-
Siret : 80396189500015

Comptes annuels

2015

Période du 23/07/2014 au 31/12/2015

Michel CREUZOT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre d'Orléans


Certifié Comptable

Comptes annuels

2015

Période du 23/07/2014 au 31/12/2015

Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la société SAS 4D INVESTISSEMENT pour l'exercice du 23 juillet 2014 au 31 décembre 2015, et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Montant en
euros

Total bilan

841 794

Résultat net comptable (Bénéfice)

340 771

Fait à MEUNG SUR LOIRE
Le 18 février 2016

Sandrine LETOFFE
Expert-Comptable

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/15
ACTIF			
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles	866	61	805
Immob. en cours / Avances & acomptes			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées	499 950		499 950
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	500 816	61	500 755
Stocks			
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Créances			
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel			
Etat, Impôts sur les bénéfices			
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	879		879
Autres créances			
Divers			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Valeurs mobilières de placement	300 538		300 538
Disponibilités	39 622		39 622
Charges constatées d'avance			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	341 039		341 039
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion - Actif			
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	841 855	61	841 794

Bilan

	Net au 31/12/15
PASSIF	
Capital social ou individuel	499 950
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	340 771
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	840 721
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
<i>Emprunts</i>	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	856
<i>Personnel</i>	
<i>Organismes sociaux</i>	
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	217
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>	
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	
Dettes fiscales et sociales	217
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	1 073
Ecart de conversion - Passif	
TOTAL PASSIF	841 794

Compte de résultat

	du 23/07/14 au 31/12/15 18 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS			
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Production stockée			
Subventions d'exploitation			
Autres produits	1		1
Total	1		1
CONSOMMATION M/SES & MAT			
Achats de marchandises			
Variation de stock (m/ses)			
Achats de m.p & aut.approv.			
Variation de stock (m.p.)			
Autres achats & charges externes	8 033	8 033	
Total	8 033	8 033	
MARGE SUR M/SES & MAT	-8 032	-8 032	
CHARGES			
Impôts, taxes et vers. assim.	152	152	
Salaires et Traitements			
Charges sociales			
Amortissements et provisions	61	61	
Autres charges	1	1	
Total	214	214	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-8 246	-8 246	
Produits financiers	349 997	349 997	
Charges financières	763	763	
Résultat financier	349 233	349 233	
Opérations en commun			
RESULTAT COURANT	340 988	340 988	
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	217	217	
RESULTAT DE L'EXERCICE	340 771	340 771	

Comptes annuels

2015

Période du 23/07/2014 au 31/12/2015

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4D INVESTISSEMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 841 794 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 340 771 euros.

L'exercice a une durée de 18 mois, recouvrant la période du 23/07/2014 au 31/12/2015.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/02/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		866		866
Immobilisations financières		499 950		499 950
Total		500 816		500 816
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		61		61
Immobilisations financières				
Total		61		61
ACTIF NET				500 755

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		866	499 950	500 816
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		866	499 950	500 816
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 879 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé	879	879	
Charges constatées d'avance			
Total	879	879	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 499 950,00 euros décomposé en 49 995 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 073 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	856	856		
Dettes fiscales et sociales	217	217		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	1 073	1 073		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	480
Total	480

Autres informations

4D INVESTISSEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 499.950 €
Siège social: 23, rue de la Plâtrière – 95220 Herblay
803 961 895 R.C.S. Pontoise

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mille seize,
Le 12 avril,
A 10 heures,

Au siège social,

Le soussigné :

M. Benoit DORES, né le 28 septembre 1967 à Saint-Germain-en-Laye (78100), de nationalité française, demeurant 23, rue de la Plâtrière – 95220 Herblay (l'« **Associé Unique** »),

Associé Unique de la société 4D INVESTISSEMENT (la « **Société** »),

Après avoir fait observer que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à sa disposition, au siège social, à compter de la convocation de la présente réunion,

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Quitus au Président pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé ;
- Examen des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ; et
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

**Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
et quitus à donner au Président pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clos**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net de 340.770 €.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice écoulé

L'Associé Unique ayant constaté que le bénéfice net comptable de l'exercice s'élève à la somme de 340.770 €, décide de l'affecter comme suit :

- En application de l'article L.232-10 du code de commerce, à hauteur de 49.995 euros au compte « Réserve légale », représentant ainsi 10% du capital social ;
- Pour le reste, soit 290.775 euros au compte « Autres réserves », lequel serait en conséquence porté à la somme de 290.775 euros.

Au vu du premier exercice de la Société, les dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts relatif aux distributions de dividendes au cours des exercices précédents ne sont pas applicables, la Société n'en ayant eu aucun.

TROISIEME DECISION

Examen des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce

L'Associé Unique prend acte de l'absence des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt.

* * *
* *
*

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Associé Unique
M. Benoît DORES

